

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / **p.2** Conférence UFR / **p.3** Journée d'étude PSE / **p.4** Tract : "La France brûle et le gouvernement s'attaque à la Sécurité sociale !" /

l'agenda



8 septembre :
Assemblée générale

FNIC-CGT



Flashez le code pour vous inscrire en ligne

14 - 16 octobre 2026 :
Conférence UFR

27 octobre 2026 :
Journée d'étude : Comment
s'opposer aux PSE ?

Réunions de branches

26/08 Pétrole : CPNE extra

02/09 Pétrole : GTPa

02/09 Chimie : GTP

07/09 Pétrole : OPC02i

07/09 Officines : CMPPNI

10/09 Chimie : CPPNI

10/09 Négocio : CMPPNI

15/09 Officines : CMPPNI

17/09 Plasturgie : CMPPNI

24/09 Chimie : GTP

24/09 Plasturgie : CPNEFP

29/09 Plasturgie : SPP

9/10 Caoutchouc : CPPNI (handicap)

23/10 Caoutchouc : CPPNI égalité pro

Collectifs régionaux

25/09 Rhône-Alpes : Bourse de Lyon

05/10 Ile-de-France : Montreuil

09/10 Normandie : UL du Grand-Quevilly

Droits et libertés

« Loi de présomption de légitime défense » : le permis de tuer



Alors que la France est le pays de l'Union européenne qui compte déjà le plus de tués et de blessés par les forces de répression : **49 morts en 2025, dont 19 par des tirs d'armes à feu ; 22 morts depuis le début de 2026**, le 7 juillet 2026 est adoptée la loi sur « la présomption de légitime défense ». Gendarmes et policiers seront présumés agir en état de légitime défense lorsqu'ils font usage de leurs armes. Le tir de l'agent devient par principe justifié. Il ne serait plus placé en garde à vue et les investigations menées immédiatement après l'usage de l'arme seraient différées et ainsi certainement entravées.

Le parquet ne se saisissant plus de l'enquête, ce serait aux victimes qu'incomberait la charge de la preuve pour pouvoir déclencher une action en justice qui n'aura lieu qu'en fonction du bon vouloir du magistrat du parquet.

Cette loi avait déjà été présentée une première fois par M. Jean-Marie Le Pen, en 2007, et avait été rejetée à l'époque. **L'impunité des forces de l'ordre s'est toujours traduite par un nombre de condamnations à de la prison ferme dérisoire.** Le peu de fois où il y a condamnation, c'est de la prison avec sursis. **La bourgeoisie et la classe dirigeante ont toujours su reconnaître et récompenser ceux qui la défendent !**

Orga et vie syndicale.

Relance reversement des syndicats à COGETISE

Nous le savons tous, le renforcement et la réussite de nos actions pour obtenir des luttes victorieuses sur nos revendications sont fortement dépendants de nos capacités à rassembler et mobiliser toutes nos forces organisées sans exception. Cela passe par une qualité de vie syndicale de toutes nos structures afin que les syndiqués participent aux débats et à la prise de décisions dans nos syndicats.

Aussi, le reversement, à chacune des organisations de la CGT de la quote-part qui lui revient, constitue un acte incontournable de la vie syndicale. Le reversement des cotisations en temps et en heure permet le financement de toutes les structures de la CGT.

Pour ces raisons, Camarades, nous appelons tous les syndicats qui n'ont pas reversé de cotisations sur l'année 2025 à COGETISE, à le faire expressément. Dans le même temps, afin de ne pas cumuler les retards, nous appelons tous les syndicats à reverser la part des cotisations perçue au premier semestre 2026.

Les chiffres

Le taux de chômage a encore augmenté au deuxième trimestre de cette année, pour atteindre **8,3 %** de la population active. Soit **0,2 point de plus** par rapport au premier et **0,7 point de plus** en un an, pour concerner **2,7 millions de chômeurs**.

L'augmentation des températures mondiales s'accélère nettement **depuis les années 1980**. La température moyenne de la planète a dépassé le seuil de **1,5 °C** par rapport à l'ère préindustrielle, sous l'effet des gaz à effet de serre. En France, le réchauffement est encore plus rapide, atteignant déjà près de **2 °C de hausse moyenne**.

Actualité fédérale

14^{ÈME} CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS-FNIC

Du 14 au 16 octobre 2026

Au village club MILEADE de la Palmyre,
17 570 Les Mathes

INSCRIPTION

Merci d'envoyer ce bulletin à la FNIC CGT - 263 rue de Paris - case 429 - 93514 Montreuil Cedex
ou par mail à contact@fnic-cgt.fr

Nom et adresse du syndicat : _____

Email : _____

Tel : _____

	Nom	Prénom	Actifs	Retraités
Délégué titulaire				
Délégué suppléant				
Délégué suppléant				

Transport : Train : ☐ Voiture : ☐

Informations pratiques : Village Club Miléade de la Palmyre (17), 17 570 Les Mathes

Arrivée le 13 octobre entre 14h et 18h

Par le train : TER gare de Royan - Navette disponible de la gare au Village club.

Réponse obligatoire avant le 4 septembre 2026 avec les horaires d'arrivée à la gare afin d'organiser les navettes de la gare au Village Club.

Pour 3 NUITS (du dîner du 13 octobre au petit-déjeuner du 16 octobre) : 300€/ personne
Nombre de participants : x 300 € = (en votre aimable règlement)

VALIDATION DU SYNDICAT (signature et tampon) :

JOURNÉE D'ÉTUDE FNIC-CGT mardi 27 octobre à Montreuil

COMMENT S'OPPOSER AUX PSE ET EN FINIR AVEC LES LOGIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ? UN PSE NE SE SUBIT PAS, IL SE COMBAT !



500 plans de destruction de l'emploi depuis 2024, portant à 100 000 le nombre d'emplois supprimés, chiffre à multiplier par 5 si on compte les emplois induits, des centaines de milliers de familles qui vont sombrer dans la pauvreté, des bassins industriels entiers qui sont en train de disparaître. Les attaques du patronat se multiplient et se succèdent, les faillites des uns provoquant les fermetures des autres.

Les arguments avancés, des rentabilités insuffisantes, des évolutions de marchés et de besoins, une soi-disant transition écologique, cachent en réalité le besoin toujours plus criant qu'a le patronat de se dégager toujours plus de marges.



Alors que les dividendes distribués par le CAC 40 en 2025 s'élèvent à près de 107,5 milliards d'euros, en hausse de 55% comparé à 2020, ces entreprises ont depuis de nombreuses années investi dans la délocalisation de leur production, la main d'œuvre moins chère, moins organisée étant naturellement très alléchante pour ce patronat toujours plus avide.

Le PSE (plan de suppressions d'emplois) n'est pas une fatalité.

Cette journée d'étude a pour objectif de travailler collectivement sur les moyens de s'y opposer et de sortir des logiques d'accompagnement qui enferment trop souvent les organisations syndicales dans le calendrier et les choix imposés par les fossoyeurs.

Un plan de suppressions d'emplois ne doit pas être abordé comme une fatalité à gérer, mais comme **une attaque contre l'emploi**, notre outil de travail, attaque contre laquelle nous devons réagir.

UN PSE NE SE SUBIT PAS : IL SE COMBAT !

L'enjeu de cette journée est donc de donner aux camarades des repères, des outils et des arguments pour agir avec les travailleurs, anticiper et contester les choix patronaux, construire des alternatives et reprendre la main, construire le rapport de force.

La CGT et les salariés doivent avoir la capacité d'exiger la transparence, de dénoncer les stratégies patronales, tout en organisant le rapport de force, seul moyen d'empêcher les suppressions d'emplois.

**Le chèque n'est pas la solution, c'est le problème !
Il isole et il désarme les travailleurs !**



Le rapport de force pour se construire, utilisera les résultats des expertises économiques et juridiques, pensera les alternatives, ce seront des outils précieux qui permettront de contester la logique des PSE, en démontrant leurs incohérences tout en proposant des objectifs clairs pour défendre l'emploi avec les salariés.

Ce ne sont en aucun cas des outils pour accompagner les suppressions d'emplois ou pour donner un vernis social aux choix patronaux destructeurs.

Il est urgent d'analyser et de comprendre les logiques à mettre en place pour élargir la lutte et la gagner face aux choix patronaux destructeurs.



Alors que notre pays fait face à des épisodes climatiques d'une intensité inédite, le gouvernement poursuit son offensive contre notre système de Sécurité sociale en s'attaquant une fois de plus au bien qui nous est le plus précieux : notre santé ! Le 24 juillet, cinq projets de décrets ont été transmis au Conseil de la Caisse nationale de l'Assurance maladie, sans véritable débat public. Leur point commun est de faire payer davantage les assurés et de réduire la part prise en charge par la Sécurité sociale.

PARMI LES MESURES ANNONCÉES :

- **Doublement des franchises médicales : 2 € par boîte de médicaments, 4 € par consultation et un plafond annuel doublé, porté à 200 € par assuré.**
- **Baisse du remboursement de certains médicaments, qui pourraient passer de 15 % à 5 %.**
- **Nouvelle diminution de la prise en charge des soins dentaires, qui passe à 50 %, après une première baisse en 2023 (60 %).**
- **Réduction du remboursement des transports sanitaires, avec une prise en charge pouvant descendre à 40 %.**
- **Baisse du remboursement des dispositifs médicaux individuels (pansements, attelles, etc.).**

UNE CHOSE EST CERTAINE : MOINS LA SÉCURITÉ SOCIALE REMBOURSE, PLUS LE RESTE À CHARGE AUGMENTE.

Et lorsque la Sécurité sociale recule, ce sont les complémentaires santé qui avancent. Selon la Mutualité française, ces mesures pourraient représenter un transfert de 1,5 à 1,7 milliard d'euros par an vers les organismes complémentaires.

POUR LES ASSURÉS, LA FACTURE EST DÉJÀ LOURDE :

- **Les cotisations des complémentaires santé ont augmenté de 25 % en trois ans.**
- **Six personnes sur dix déclarent avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières.**
- **Près de 4 % de la population n'a pas de complémentaire santé.**
- **Pour de nombreux retraités, la complémentaire représente plus de 20 % de leurs revenus.**

Au final, ce sont les assurés qui devraient donc payer toujours plus pour bénéficier d'une protection sociale de moins en moins efficace. Ces mesures constituent un nouveau recul du droit à la santé et accroissent les inégalités d'accès aux soins. Ces choix politiques remettent en cause l'un des principes fondateurs de la Sécurité sociale :

« CHACUN COTISE SELON LES MOYENS ET REÇOIT SELON SES BESOINS »

La FNIC-CGT refuse

- **Le recul continu des remboursements de la Sécurité sociale ;**
- **La culpabilisation des malades ;**
- **La privatisation progressive de notre système de santé ;**
- **Le transfert des dépenses de santé vers les complémentaires et les assurés ;**
- **Les exonérations de cotisations sociales qui affaiblissent durablement la Sécurité sociale.**

La santé n'est pas une marchandise. La Sécurité sociale n'est pas un coût !

**Elle est une conquête sociale,
NOTRE BIEN COMMUN.**

**La FNIC-CGT appelle l'ensemble des salariés à la grève pour défendre et renforcer notre
Sécurité sociale : LE 15 SEPTEMBRE**